



Communiqué

Bureau Plénier de la LAuRAFoot du 13/11/2020

Lyon, le 16/11/20.

Vu le contexte sanitaire et la suspension des compétitions au moins jusqu'au 1^{er} décembre 2020, le Bureau Plénier, réuni le 13/11/20, conscient des difficultés financières que traversent les clubs, et bien que la Ligue et ses Districts n'en soient pas exempts, a néanmoins décidé :

- de ne pas appeler le relevé N° 2 prévu le 30/11/20 (et à régler pour le 20/12/20)
- et de suspendre les mensualités liées à la péréquation des frais des officiels.

L'appel des mensualités liées à la péréquation reprendra au moment où les compétitions reprendront, et le relevé N° 2 sera jumelé avec le relevé N°3, prévu le 28/2/21 et à régulariser avant le 20/3/21.

Dans l'intervalle, le Bureau Plénier invite les quelques clubs qui n'ont pas encore procédé au paiement du relevé N° 1 à le faire très rapidement afin de se mettre à jour de leur situation avant la reprise des compétitions.

Avec ces reports d'échéances, le Bureau Plénier souhaite ainsi accompagner les clubs du mieux possible dans cette période bien difficile sportivement et financièrement. Il espère que la fin du confinement et la reprise des entraînements et des compétitions interviennent au plus vite afin de retrouver une pratique quasi normale du football.

Il a par ailleurs demandé à ses commissions des Compétitions et de Réforme et de Suivi des Championnats d'envisager plusieurs scénarios de poursuite des compétitions en fonction de différentes dates prévisionnelles de reprise.

Le Bureau Plénier de la LAuRAFoot.

